



16ème législature

Question N° : 11875	De Mme Emmanuelle Anthoine (Les Républicains - Drôme)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Attractivité des métiers du transport sanitaire	Analyse > Attractivité des métiers du transport sanitaire.
Question publiée au JO le : 03/10/2023 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Emmanuelle Anthoine appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'attractivité des métiers du transport sanitaire. Ce secteur sanitaire essentiel subit effectivement une grave pénurie de personnel. 15 000 postes restent à pourvoir. Les entreprises de transport sanitaire éprouvent également des difficultés à rémunérer correctement leurs salariés. Pour résoudre la difficulté suscitée par le manque d'ambulanciers diplômés d'État, la profession demeure dans l'attente de la mise en place annoncée de la fin du permis probatoire et de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE). Aussi, elle lui demande quand le Gouvernement entend mettre en œuvre les annonces concernant le permis probatoire et la VAE et par quels autres moyens il entend renforcer l'attractivité des métiers du transport sanitaire.